



# La Vigie

Cette newsletter est un lien entre vous, adhérent de notre association et nous, bénévoles. Son but est de vous faire part des actions menées et des résultats obtenus. Vous y trouverez aussi des informations locales et générales sur la consommation.

La lettre d'information de votre agence locale

## PRIX ATTRIBUE CONJOINTEMENT À LA COMMUNE DU HAVRE ET AU PUBLICITAIRE J. C. DECAUX

**A**ssociés aux publicitaires, les lobbys de l'alcool ont fait sauter le bouchon de la loi Evin. Le Havre, patrimoine mondial de l'UNESCO, tenait à s'associer sans modération à cette noble cause qui permet aux médecins, à la police et à la justice de ne pas avoir à craindre le manque de travail.



**L**es maires des quatre communes primées ont été félicités pour l'obtention de leur prix, tout en leur signalant qu'ils avaient les moyens de combattre cette invasion publicitaire à fort impact sur les paysages du quotidien : en instaurant ou modifiant un règlement local de publicité, ou en demandant aux préfets d'intervenir pour des publicités en infraction.

**I**l est temps, pour de nombreux élus, d'ouvrir les yeux : veulent-ils être les complices d'une France défigurée, comme le dénonçait déjà cette émission de télé dans les années 70 ? Pensent-ils réellement apporter une touche de modernité au territoire qu'ils gèrent en laissant s'installer toutes sortes de dispositifs publicitaires jusque sur les trottoirs ? La moindre des choses serait de demander leur avis à leurs administrés !

Il est peu probable que des communes se portent spontanément candidates pour les prix de l'année prochaine. Mais pas d'inquiétude, les adhérents de Paysages de France sont déjà sur la brèche pour dénicher les lauréats 2022 !

(Source: <https://paysagesdefrance.org/actualites/235/prix-de-la-france-moche-le-palmars-2021/>)

### LE SITE DU MOIS

FRANCE RENOV

En cas de projet de rénovation énergétique ce site gouvernemental vous évitera de tomber dans des pièges.

[france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

### L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Depuis la promulgation de la loi Spinetta (n°78-12 du 04 janvier 1978) une assurance dommages ouvrage est obligatoire pour le maître d'ouvrage qui construit ou fait construire. Elle est à souscrire impérativement avant l'ouverture du chantier ou le démarrage des travaux en application de l'article L242-1 du Code des assurances. Elle est destinée à pré-financer les travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale des constructeurs. Elle se tourne ensuite contre les constructeurs et leurs assureurs.

#### DEVIS

Il est obligatoire (article 4 de l'arrêté du 24 janvier 2017) quel que soit le montant de la prestation.

Traditionnellement gratuit, le professionnel doit aviser le client s'il le fait payer.

Mentions obligatoires :

- date
- nom et adresse du professionnel
- nom du client
- date de début et durée des travaux
- décompte détaillé des prestations et produits (prix unitaire et quantité)
- prix de la main d'œuvre
- frais de déplacement
- somme globale à payer (HT et TTC)

Pour les travaux de dépannage, d'entretien et de réparations il doit préciser la durée de validité de l'offre. Sans précisions il est réputé gratuit.

#### FACTURE

Elle est obligatoire dès que son montant atteint 25€.

Elle doit faire référence au devis. Établie en double exemplaire, son original doit être remis au client avant tout paiement.



**ECHOS DES PERMANENCES**

## INJONCTION DE PAYER



L'injonction de payer a déjà été abordée dans les lignes de la VIGIE. Le décret N°201-1322 du 11/10/2021 l'a encore simplifiée. Cette requête est aisée, gratuite, sans avocat, sur imprimé CERFA ou sur service public ou sur le portail de la justice. Elle est introduite auprès du tribunal Judiciaire. Après une mise en demeure infructueuse, le juge, au vu des pièces fournies par le consommateur, délivre une ordonnance d'injonction de payer. Désormais la formule exécutoire sera revêtue immédiatement sans avoir à attendre un mois le délai de recours du créancier pour retourner au Tribunal. Cette grosse permet de saisir tout huissier ou mettre en œuvre des procédures de recouvrement forcé comme une saisie sur les comptes bancaires du commerçant récalcitrant. Il faut tout de même attendre un mois (le délai d'opposition) avant d'exécuter un recouvrement forcé. C'est une procédure simple que tout consommateur peut utiliser sans aucune connaissance juridique.

## GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE NUMERIQUE



A compter du 01/01/2022 la garantie légale de conformité de 2 ans de l'article L 217 du code de la consommation sera étendue aux produits connectés, aux fournitures de contenus et services numériques comme du streaming. Ordonnance 2021-1247 du 29/09/2021. La réparation ou le remplacement doit se faire sous 30 jours.

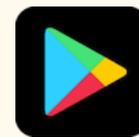
## COMPARATEUR GAZ ET ELECTRICITE GRATUIT



Grâce à notre comparateur des offres de gaz et d'électricité, vous pouvez réduire votre facture annuelle d'énergie. Une fois cochées les cases qui permettent de déterminer votre consommation, le montant annuel de votre dépense s'affiche. Vous pouvez le comparer à toutes les offres commerciales disponibles, le montant d'économies réalisé ou son surcoût sont précisés pour chacune. En cliquant sur le nom du fournisseur, vous avez accès à l'évaluation de son contrat et à notre avis sur ses offres.

<https://www.quechoisir.org/comparateur-energie-n21201/>

## PIRATAGE sur GOOGLE PLAY



Un adhérent a vu son compte banque débité de 610€ par Google alors qu'il n'avait effectué aucune commande. Son compte Google Play avait été hacké par des russes. Google dont le siège Europe est en Irlande refusait d'admettre que son site Google Play était piratable et accusait notre adhérent d'avoir effectué ces commandes de logiciels.

Devant l'accumulation d'éléments de preuves, la société Google a reconnu que des « activités suspectes » avaient été enregistrées. Après plusieurs courriers de l'AL, Google a remboursé notre adhérent.

Difficile pour un géant mondial du numérique de reconnaître ainsi ses failles de sécurité informatiques.

## ACCUEIL ET COVID



Nous vous rappelons que notre accueil au 36 rue Maréchal Joffre se fait uniquement sur rendez-vous pris sur notre site internet.

Il vous sera demandé votre pass vaccinal et de porter un masque. Nous n'accueillons qu'une personne à la fois.